

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

### **G. P. E.**

**Société Anonyme au capital de 21.416.000 €**  
**Siège social : DRAGUIGNAN (Var) – 109 rue Jean AICARD**  
**429 574 395 R.C.S. DRAGUIGNAN**

---

---

## **TEXTE DES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES**

### **À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2026**

---

## **RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

### **PREMIERE RESOLUTION**

#### ***Nomination de Monsieur Sébastien Petithuguenin en qualité d'administrateur de la Société***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Sébastien PETITHUGUENIN en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet à compter du jour auquel le Conseil d'administration sera informé, et sous réserve, de la réalisation effective de la cession de 1.225.617 actions de la Société par la famille Pizzorno-Devalle au groupe Paprec (qui est soumise à l'obtention préalable de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence), et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### ***Nomination de Monsieur Charles-Antoine Blanc en qualité d'administrateur de la Société***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Charles-Antoine BLANC en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet à compter du jour auquel le Conseil d'administration sera informé, et sous réserve, de la réalisation effective de la cession de 1.225.617 actions de la Société par la famille Pizzorno-Devalle au groupe Paprec (qui est soumise à l'obtention préalable de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence), et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

### **TROISIEME RESOLUTION**

#### ***Nomination de Madame Claire Boursinhac en qualité d'administrateur de la Société***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, décide de nommer Madame Claire BOURSINHAC en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet à compter du jour auquel le Conseil d'administration sera informé, et sous réserve, de la réalisation effective de la cession de 1.225.617 actions de la Société par la famille Pizzorno-Devalle au groupe Paprec (qui est soumise à l'obtention préalable de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence), et pour une

durée de six (6) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

##### ***Nomination de Monsieur Eric Teillard en qualité d'administrateur de la Société***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Eric TEILHARD en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet à compter du jour auquel le Conseil d'administration sera informé, et sous réserve, de la réalisation effective de la cession de 1.225.617 actions de la Société par la famille Pizzorno-Devalle au groupe Paprec (qui est soumise à l'obtention préalable de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence), et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

##### ***Nomination de Madame Raffaella Quarato en qualité d'administrateur de la Société***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration, décide de nommer Madame Raffaella QUARATO en qualité de nouvel administrateur de la Société avec effet à compter du jour auquel le Conseil d'administration sera informé, et sous réserve, de la réalisation effective de la cession de 1.225.617 actions de la Société par la famille Pizzorno-Devalle au groupe Paprec (qui est soumise à l'obtention préalable de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence), et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

##### ***Pouvoirs pour formalités***

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme à l'original des présentes en vue d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

\* \* \*